

# Aide financière pour l'hébergement citoyen des déplacés d'Ukraine

Le Mercredi 5 octobre 2022

**Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, a reçu le 5 octobre 2022 l'ensemble des associations et des acteurs institutionnels qui accompagnent les ménages français accueillant à leur domicile des personnes déplacées d'Ukraine ayant fui leur pays en guerre.**

Cette réunion avait notamment pour objectif d'échanger sur la mise en œuvre du soutien financier, annoncé par la Première ministre Elisabeth Borne, qui sera apporté à l'hébergement citoyen aux ménages qui accueillent des bénéficiaires de la protection temporaire accordée par l'Union européenne à toutes les personnes déplacées par la guerre, quelle que soit leur nationalité.

Ce soutien financier, qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022, s'élèvera à 150 € par mois, sous réserve d'avoir accueilli pendant au moins 90 jours (3 mois) de tels bénéficiaires. Les ménages ayant conventionné avec l'Etat et une association seront éligibles de droit à ce soutien. Les autres ménages devront recevoir une certification de la part de la collectivité de rattachement du logement où les personnes ont été accueillies, afin de pouvoir ensuite solliciter ce soutien.

L'ensemble des démarches pourra s'effectuer par voie dématérialisée, sur un portail internet qui sera mis en ligne dans les prochaines semaines. Les premiers versements seront effectués avant la fin de l'année 2022, conformément au calendrier annoncé par la Première ministre. Les dossiers de demande de soutien financier au titre de l'accueil en 2022 pourront être déposés jusqu'au 31 avril 2023.

Cette aide devrait ainsi bénéficier à un nombre de 5 000 à 12 000 familles, selon les certifications qui pourront être réalisées par les collectivités pour des ménages accueillant aujourd'hui des déplacés d'Ukraine sans avoir conventionné avec l'Etat et une association, et qui ne sont pas connus des services de l'Etat à ce titre.

Cette mesure financière exceptionnelle permet de soutenir l'élan de générosité spontanée qui a été constaté au moment du déclenchement de la guerre en Ukraine, maillon majeur de la gestion de la crise et de l'accueil des personnes déplacées. Malgré une situation économique marquée par la crise énergétique, les Français ont fait preuve d'une immense solidarité à l'égard des déplacés d'Ukraine, cette aide permettra de les aider dans cet élan.

– *Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement*

Ce soutien financier fera ensuite l'objet d'une mission d'évaluation afin d'amorcer une réflexion sur l'hébergement citoyen et les modalités de soutien qui pourraient être déployées à l'avenir.